

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 25 janvier 2019 portant changement d'appellation des brigades territoriales de La Rochefoucauld et de Roumazières-Loubert et modification des circonscriptions des brigades territoriales de Chabanais, de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Jarnac, de La Rochefoucauld-en-Angoumois, de Segonzac et de Terres-de-Haute-Charente (Charente)

NOR : INTJ1900750A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

L'arrêté du 22 novembre 2018 (NOR : INTJ1830455A) portant changement d'appellation des brigades territoriales de La Rochefoucauld et de Roumazières-Loubert et modification des circonscriptions des brigades territoriales de Chabanais, de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Jarnac, de Montbron, de La Rochefoucauld-en-Angoumois, de Segonzac et de Terres-de-Haute-Charente (Charente) est abrogé.

Article 2

Les brigades territoriales de La Rochefoucauld et de Roumazières-Loubert prennent l'appellation de brigades territoriales de La Rochefoucauld-en-Angoumois et de Terres-de-Haute-Charente. Les circonscriptions des brigades territoriales de Chabanais, de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Jarnac, de La Rochefoucauld-en-Angoumois, de Segonzac et de Terres-de-Haute-Charente sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Article 3

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Chabanais, de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Jarnac, de La Rochefoucauld-en-Angoumois, de Segonzac et de Terres-de-Haute-Charente exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et entrera en vigueur au lendemain de sa publication.

Fait le 25 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*
A. BROWAËYS

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|--------------------------------------|--|--|
| Roumazières-Loubert | Beaulieu-sur-Sonnette Le Grand-Madieu Parzac Roumazières-Loubert Saint-Claud Saint-Laurent-de-Céris | (Ancienne appellation) |
| Terres-de-Haute-Charente | (Nouvelle appellation) | Beaulieu-sur-Sonnette Le Grand-Madieu Parzac Saint-Claud Saint-Laurent-de-Céris Terres-de-Haute-Charente |
| La Rochefoucauld | Agris Bouëx Bunzac Chazelles Marillac-le-Franc Pranzac Rancogne Rivières La Rochefoucauld Saint-Projet-Saint-Constant Saint-Sornin Sers Taponnat-Fleurignac Vilhonneur Vouzan Yvrac-et-Malleyrand | (Ancienne appellation) |
| La Rochefoucauld-en-Angoumois | (Nouvelle appellation) | Agris Bouëx Bunzac Chazelles Marillac-le-Franc Moulins-sur-Tardoire Pranzac Rivières La Rochefoucauld-en-Angoumois Saint-Sornin Sers Taponnat-Fleurignac Vouzan Yvrac-et-Malleyrand |
| Chabonais | Chabonais Chabrac Chassenon Chirac Etagnac Exideuil-sur-Vienne Manot La Péruse Pressignac Saint-Quentin-sur-Charente Suris | Chabonais Chabrac Chassenon Chirac Etagnac Exideuil-sur-Vienne Manot Pressignac Saint-Quentin-sur-Charente |
| Chasseneuil-sur-Bonnieure | Cellefrouin Chasseneuil-sur-Bonnieure Genouillac Lussac Mazières Nieuil Les Pins La Rochette Saint-Mary Suaux La Tâche | Cellefrouin Chasseneuil-sur-Bonnieure Lussac Nieuil Les Pins La Rochette Saint-Mary Suaux La Tâche |

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|----------------------|---|---|
| Jarnac | Bassac Chassors Fleurac Foussignac Gondeville Houlette Jarnac Julienne Mérignac Les Métairies Nercillac Réparsac Sainte-Sévère Sigogne Triac-Lautrait | Bassac Chassors Fleurac Foussignac Houlette Jarnac Julienne Mainxe-Gondeville Mérignac Les Métairies Nercillac Réparsac Sainte-Sévère Sigogne Triac-Lautrait |
| Segonzac | Ambleville Angeac-Champagne Bourg-Charente Criteuil-la-Magdeleine Gensac-la-Pallue Juilliac-le-Coq Lignières-Sonneville Mainxe Saint-Fort-sur-le-Né Saint-Preuil Segonzac Verrières | Ambleville Angeac-Champagne Bourg-Charente Criteuil-la-Magdeleine Gensac-la-Pallue Juilliac-le-Coq Lignières-Sonneville Saint-Fort-sur-le-Né Saint-Preuil Segonzac Verrières |